L'IMPRIMERIE DE L'ABEILLE
Est établie à l'encoignure des rues de Chartres et St-Louis, en face de la Bourse.

CONDITIONS.

DIX PIASTRES PAR AN—payables six mois d'avance : on ne s'abonne pas pour moins d'un an.

Aucun abonnement ne sera arrêté, à moins que les arrérages ne soient payés, et à moins que celui qui voudra suspendre son abonnement, n'en ait fait connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE, huit jours avant l'expiration du sémestre courant.

Les avis se publient en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, et l'on n'en admet pas dans une seule langue. Le prix est d'une piastre pour DIX LIGNES, ou moins, pour chaque insertion, la première comptant double.

Les avis dont le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront publiés jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui auront envoyés.

On prend des abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

Aucun abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'on n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

AVIS A MESSRS. LES HABITANS DU BAS DU FLEUVE.

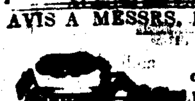

Le bateau à vapeur DELTA, capitaine Sheridan, va être employé comme packet régulier de la Nelle.-Orléans jusqu'à Plaquemines; il prendra du fret et des passagers pour la côte, et partira de la Nouvelle Orléans, les samedis et mercredis à 10 heures. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine à bord, ou à

8 novembre J. DAVIS.

POUR VICKSBURG, WANDERER,
Grand Gulf, Rodney, Natchez et les ports intermédiaires.

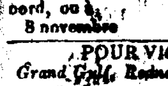

Le bateau à vapeur bien connu WANDERER, capitaine C. S. Longcope, ayant une partie de son chargement engagée, et allant à bord, et partira sous peu pour les dits ports. Pour fret ou passage, s'adresser à bord, vis-à-vis la Douane, ou à
L. S. WATERS & Co, No. 34, rue de la Nouvelle-Levée.

N. B. Le Wanderer vient d'être nouvellement réparé.
1 septembre—☞

POUR PASCAGOULA.

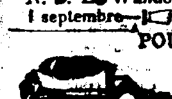

Le bateau à vapeur WABASH, capitaine Walker, partira pour le port ci-dessus, touchant aux Baies de St. Louis, de Béloxi, et à tous les débarquemens intermédiaires, et quittera le chemin à coulisses tous les mercredis matin, à 9 heures, et les samedis, à 4 heures de l'après-midi; il reviendra tous les lundis et jeudis au soir. Pour fret ou passage, ayant de bons emménagemens, s'adresser à bord, ou à
6 août—6m J. B. BYRNE.

POUR MADISONVILLE & COVINGTON.

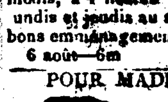

Le bateau-à-vapeur CORSAIR, capitaine Knight, partira du bas du chemin à coulisses pour les ports susdits les lundis, mercredis et vendredis, à midi un quart, avec la malle des Etats-Unis; et reviendra les mardis, jeudis et samedis à midi. Les passagers doivent se trouver ponctuels à bord à l'heure. Les voyages du dimanche sont suspendus jusqu'à nouvel ordre. Les chars partent de la ville à midi et arrivent à l'heure du débarquement des passagers. 6 nov

POUR LA MOBILE. (Par le fleuve.)
Ligne de paquebots de la Nouvelle-Orléans à la Mobile.

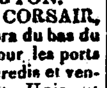

Les goëlettes formant cette ligne, partiront de la Nouvelle-Orléans tous les quatre jours, à commencer du 1er. décembre prochain, savoir :

Goëlette FANNY,	capitaine Andrew,	1er.	décembre.
" CORINE,	" Crocker,	4	"
" CORA,	" Carstein,	8	"
" SARAH,	" Stark,	12	"
" ——,	" ——,	16	"

Les goëlettes susdites sont toutes de première classe, construites expressément pour ces voyages et sont sous le commandement de marins expérimentés. Elles seront en tout tems remorquées pour monter ou descendre le fleuve, et la plus grande exactitude sera observée dans leurs jours de départ. Pour fret ou passage, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
13 nov rue Poydras, No. 12

POUR LE HAVRE.

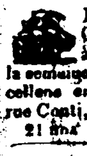

Le navire SENATOR, A no 1, très bon voilier, doublé en cuivre est maintenant en chargement, et sera prêt à faire voile sous peu. Pour le fret de 200 balles, s'adresser à
THEODORE NICOLET & Co.
22 nov No. 26, rue Bienville.

POUR TAMPICO.

La goëlette américaine, bonne voilière, HALCYON, capitaine William Williams, est prête à recevoir du fret, et fera voile pour le dit port, la semaine prochaine. Pour fret ou passage, ayant d'excellens emménagemens, s'adresser à bord, en face de la rue Conti, ou à
E. J. FORSTALL & Co.
21 nov rue Royale, No. 153.

POUR MARSEILLES.

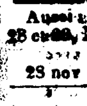

Le A 1 brick FLORA, capitaine Carnick, est prêt à recevoir un chargement pour le dit port. Il peut porter environ 800 balles. Pour fret comme de coutume, s'adresser à
19 nov E. J. FORSTALL & Co.

A LOUER—Un grand magasin en briques, situé rue Tchoupitoulas, entre les rues Girod et Julie. Possession sera donnée immédiatement.
Aussi : Un grand bureau au-dessus des magasins Nos. 23 et 29, Nouvelle Levée. Pour les termes, s'adresser à
TOURNE & BECKWITH,
23 nov 23 et 29, Nouvelle Levée

A LOUER.

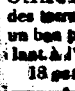

PLUSIEURS MAGASINS rue de la Levée, entre la rue Bienville et de la Douane. S'adresser à [6 nov] B MARIGNY.

A VENDRE par le soussigné, CHASSIS, PORTES A CHASSIS, et PORTES extérieures de toutes dimensions; aussi POILS A PLATRER et bonne CHAUX DE PIERRE, CLAIRE VOIES pour entourer des terrains ou des jardins, à des prix modérés. Aussi, un bon petit CHEVAL de selle, gris de fer, creole et allant à l'amble. S'adresser au No. 95, rue Julie, à
18 oct—3m LOUIS. A. LEMOYNE.

LIBRAIRIE

D'ALFRED MORET, Successeur de A. L. BOISMARE,
Rue Royale, no. 164.

Paroles d'un Croyant par Lamennais,
Celui qu'on aime, par Rivard,
Le Bourreau de Berne, par Cooper,
Les Sept Frères, par Soulié,
Conspiration des Marmousets, par De Baste,
Jolie Fille de Paris, 4 vol.
Le Perruquier du Grand Duc, par De Baste,
Le Négrier, par E. Corbière,
La Clocher de St.-Jacques, par De Baste,
Les Deux Renégats, par De Baste,
Trente Mois de ma Vie, 1 vol 8vo.
Takoutala à Paris, 1 vol 8vo.
Pritchie Shinderhannes, 2 vol 8vo.
Irolie, par Dromineau, 1 vol 8vo.
Thison Alceste, 1 vol 8vo.
Un Heureux trop tard, par Kan,
Le Vicomte de Beziers, par Soulié,
Le Magnétiseur, par Soulié,
Marie, par d'Agur,
Elfride, par Fremy,
Les Pélerins du Rhin, par Bulwer, &c.

Un joli assortiment de Livres pour étrennes avec des relivres d'un nouveau genre et ornés de très belles gravures. De jolis calendriers pour 1835, ainsi qu'un grand nombre de livres classiques à l'usage des Pensions. 28 nov—8

Peinture & Vitrerie.

A. MONDELLI.
PEINTRE, DECORATEUR, D'ENSEIGNES &c.
Rue de Chartres, No. 183.

INFORME respectueusement ses amis et le public qu'il continue d'entreprendre tout ouvrages de peinture et vitrerie, collage de tentures &c., fait les enseignes dans le plus beau genre; simples et à sujets.

Imitation de toute espèce de marbres et boiseries; le décor dans toute son étendue; théâtres, salons, vestibules, entrées &c., en peinture à l'huile et aussi à la détrempe.

Constamment à son magasin on trouvera, peinture, huile, essence &c. Aussi, un assortiment complet de verres à vitres et à tableaux, tant en gros qu'en détail, à des prix modérés.

N. B. Il espère qu'une longue expérience et le zèle qu'il mettra pour servir ses amis et le public en général et les prix les plus modérés lui feront mériter la continuation des mêmes faveurs. 24 oct

M. FRANCOIS, docteur en médecine, de la Faculté de Paris, a l'honneur de faire part au public et à ses amis, qu'il a établi son domicile, rue de Chartres, No. 93, encoignure Conti, maison de Madame Le Febvre, et qu'il se livrera à l'exercice de la médecine, aux accouchemens, et à la pratique de toutes les opérations chirurgicales; notamment à l'opération de la cataracte et à celle qui consiste à broyer les pierres contenues dans la vessie à l'aide des instrumens lithotriteurs perfectionnés.
12 nov—12t 3po

M. RAPALO annonce au public qu'il continue toujours à traiter les personnes affectées de la vue. Sa demeure est rue St. Pierre, No. 64. Le certificat suivant, lui semble suffisant pour attester l'excellence de son traitement.

Je certifie que Monsieur J. Rapalo a guéri plusieurs personnes atteintes de la vue, à l'Hôpital de Charité, et qu'il a réussi avec beaucoup de succès.
4 nov D C KER.

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour des Preuves.—Etat de la Louisiane.—A tous ceux que cela peut concerner.—SALUT.—Qu'il soit connu que Mathieu Barbé Guillory h. c. l., demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, s'est adressé à moi W. F. C. Duplessis, régistrer des testamens, dans et pour la paroisse et la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex-officio greffier de la Cour des Preuves, dans et pour ladite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé : "Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" approuvé le 10 mars 1834, et étant à ma connaissance que ledit Mathieu Barbé Guillory h c l est devenu acquéreur de la propriété ci-après décrite, vendue par moi, le quatorze novembre 1833, d'après un ordre de cette cour, à la date du dix octobre 1833 dans la succession de feu Thomas Parr Willard, comme propriété appartenant à ladite succession, et lequel ordre de cour fut rendu sur la demande de Jeremiah Berry, tuteur des enfans mineurs dudit défunt.

Description de la propriété d'après le transfer judiciaire. Un Terrain, désigné par le No. 7 de l'ilet No. 12 situé entre les rues du Canal, Marais, Tremé et Jackson et ayant 60 pieds de face à la rue des Marais sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles, conformément à un plan dressé par Jh Pilié, voyer de la ville et annexé à un acte en l'étude de Félix de Armas, notaire, en date du 17 février 1827, ensemble toutes les bâtisses et améliorations qui sont dessus, consistant en une bonne maison en bois, dépendances, &c.

Le prix de la vente faite comme il est dit ci-dessus audit Mathieu Barbé Guillory, est de seize cent cinquante piastres, payables comme suit, savoir ; cinquante piastres payable le cinq décembre 1833 et la balance à un et deux ans de crédit, en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale. A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations à la propriété ci-dessus décrite en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre *irrégularité* ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, les raisons pour lesquelles la vente ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande ledit acquéreur.

En foi de quoi, j'ai apposé ma signature et le sceau
(L. S.) de ladite Cour des *Preuves*, ce 20ème. jour du mois de Novembre A. D. 1834.
21 nov W F C DUPLESSIS, Régister

PAROISSE D'ORLEANS.—Cour de Preuves—A tous ceux que cela peut concerner, SALUT : Attendu que Jean Labadie ayant acheté à une vente faite par J. B Blache, encanteur, la propriété ci-après décrite, s'est adressé au greffe de cette cour pour un avis conformément à un acte de la *législature de l'Etat de la Louisiane*, intitulé " Acte pour confirmer le titres des acquéreurs aux ventes judiciaires; approuvé le 10 mars 1834. Qu'il soit connu, et toutes personnes intéressées sont par ces présentes sommées au nom de l'état de la Louisiane et de la cour de paroisse, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation l'avis ou le tems et mode de la vente, ou pour autre chose quelconque, de faire voir dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente ainsi faite ne serait pas confirmée et homologuée. La dite propriété fut vendue par J. B. Blache, encanteur, le 16e jour d'octobre de l'année 1834, sur la pétition de Peter Courez, syndic des créanciers de Samuel Jacobs demandant la vente des propriétés abandonnées par le dit notable à ses créanciers, dans une affaire, ayant pour titre : Samuel Jacobs vs. ses créanciers, no. 7622 du docket de cette cour, à laquelle vente le dit Jean Labadie s'est rendu acquéreur pour le prix de seize mille deux cents piastres.

Description de la propriété d'après le transfer :

Un certain lot de terre situé dans cette ville, ayant mesure américaine, dix-sept pieds un pouce et demi de face à la Levée, quatre-vingts pieds de profondeur, et dix-sept pieds deux pouces trois huitièmes sur la ligne du fond,—borné du côté droit par la propriété de Philippe Avegno, du côté gauche par la propriété de James Colles, et dans le fond par la propriété de David Waburg, ainsi que la maison en briques à quatre étages, et la cuisine en briques à deux étages qui s'y trouvent bâties, et tous les droits de passage, entrées et autres appartenances et avantages de quelque nature qu'ils soient, lequel lot marqué no. 1, est entièrement décrit sur un plan fait par Joseph Pilié, voyer de la ville, le 8 décembre 1830; le plan est annexé à un acte passé pardevant Felix de Armas, notaire public, le 17 décembre 1830.
21 nov—6t. 110j ARMAND PITOT.

ETAT DE LA LOUISIANE.
COUR DES PREUVES DE LA PAROISSE DE JEFFERSON.
A tous ceux que cela concerne, Salut :

ATTENDU que Euphemie Labranche, épouse de William Brown, ayant acheté à une vente faite par Tricou et Canonge, encanteurs de la ville de la Nlle. Orléans, à la Bourse de Hewlett en la dite ville, la propriété ci-après décrite, s'est adressée à la cour des Preuves de la paroisse de Jefferson, sur un décret de laquelle la dite vente fut faite pour en obtenir des avis et publications conformément à un acte de la législature de l'Etat de la Louisiane, intitulé "acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires," approuvé le 10 mars 1834.—Qu'il soit connu et que toutes personnes intéressées soient par ces présentes sommées au nom de l'État de la Louisiane, et de la cour des Preuves susdite, qui pourraient avoir droit à la propriété ci-après décrite en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le decret ou le jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le tems et le mode de la vente, ou pour une autre cause quelconque, de faire voir, dans trente jours à dater de la publication de cet avis, pourquoi la vente susdite ne serait pas confirmée et homologuée.

La dite propriété fut vendue par Tricou et Canonge, encanteurs susdits, le 13 février 1834, en vertu d'un décret rendu par la cour des *Preuves de la paroisse de Jefferson*, le 30 décembre 1829, sur la demande du tuteur des mineurs Charlotte et William Cline, et formant partie de la succession des Charles L. Cline et d'Elizabeth Johnson sa femme, tous deux décédés, père et mère des dits mineurs, et à la dite vente Euphemie Labranche, épouse de William Brown, s'en est rendue adjudicataire pour le prix de deux mille cinq cents piastres.

Description de la propriété d'après le procès verbal de vente et l'acte passé devant notaire.

UN LOT DE TERRE mesurant 27 pieds 7 pouces sur le chemin public entre les rues Joséphine et Adèle, dans la ville de Lafayette, sur une profondeur de 189 pieds 4 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale inférieure, où il est borné par la propriété de Cramer, et de 185 pieds 10 pouces et 2 lignes sur la ligne latérale supérieure, où il est *borné par un terrain de P. S. Newton & co. ensemble les bâtisses* et améliorations.

TEMOIN F. J. Dugué Livaudais, juge de la dite cour des Preuves, en foi de quoi j'ai signé les présentes
[SCEAU] et les ai scellées du sceau de la dite cour en la paroisse de Jefferson, ce 8 novembre, 1834.
27 nov—6t. 1t.10j F. DUGUE, Juge.

PAROISSE D'ORLEANS—Cour de Preuves.—A tous ceux que cela peut concerner, Salut : Qu'il soit connu que Eugène Sommereau, demeurant en la ville de la Nouvelle-Orléans, et ex officio Greffier de la cour de Preuves, dans et pour la dite ville et paroisse, pour publier et annoncer conformément à un acte de la Législature, intitulé " Acte pour confirmer les titres des acquéreurs aux ventes judiciaires" Approuvé le 10 mars 1834, et étant à ma connaissance que le dit Eugène Sommereau est devenu acquéreur des propriétés ci-après décrites, vendues par Martin Blache, alors régister des testamens pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, le 4 août 1830, d'après un ordre de cette cour, à la date du 26 juin 1830, dans la succession de feu Eugène Marchand, comme propriétés appartenant à la dite succession et lequel ordre de cour fut rendu sur la demande d'Annette Beluche; veuve du dit défunt et curatrice *ad bona* de ses enfans mineurs.

Description des propriétés d'après le transfer judiciaire ;

1o. un terrain situé au faubourg Montégut, désigné par le no. 30, et ayant 60 pieds de face à la rue Montégut ou Cavallos, sur 120 pieds de profondeur, plus ou moins. 2o. un terrain attenant au précédent, désigné par le no. 34, et ayant la même façade et profondeur. 3o. un terrain attenant au précédent, désigné par le no. 34, et ayant la même façade et profondeur.

Le prix de la vente faite comme il est dit ci-dessus au dit Eugène Sommereau, est comme suit : pour la propriété premièrement décrite, la somme de quatre cents dix piastres ; pour celle secondement décrite la somme deux cent soixante piastres, et celle troisièmement décrite, la somme de trois cents piastres, payables à un, deux et trois ans de crédit en billets endossés à satisfaction portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

A ces causes, toutes personnes qui ont ou pourraient avoir quelques réclamations aux propriétés ci-dessus décrites, en conséquence d'un défaut de forme dans l'ordre, le décret ou jugement de la cour, en vertu duquel la vente a été faite, ou de toute autre irrégularité ou illégalité dans l'estimation, l'avis ou le temps et le mode de la vente ou pour toute autre cause quelconque, sont par les présentes citées d'avoir à déduire dans trente jours à dater de la publication du présent avis, *les raisons pour lesquelles la vente* ainsi faite, ne serait pas approuvée et homologuée, comme le demande le dit acquéreur.

En foi de quoi, j'y ai apposé ma signature et le sceau
LS de la dite cour des Preuves, ce 20e jour du mois de Novembre, 1834.
28 nov W F C DUPLESSIS, régister.

SAVON & CHANDELLES—300 caisses Savon et 300 Chandelles de suif de la marque de James Blake & co., en débarquement du navire Timoléon, et à vendre par Wm. G. HEWES & Co,
13 nov 66, rue du Camp

LES soussignés désirant dévouer tout leur temps aux affaires de commissions, invitent les marchands de comestibles et ceux de la campagne à venir examiner leur fond de comestibles et de liqueurs, qu'ils vendent en ce moment aux prix coûtant, et à des termes accommodans.
DUCROS & MORPHY.
25 nov rue de la Vieille Levée, no. 13.

VENTES A L'ENCAN.

PAR TRICOU & CANONGE.

MARDI, 2 décembre, il sera vendu à leur magasin d'encan, à 10 heures du matin, quelques services d'argenterie français, au premier titre, en boîtes, composée de 12 cuillers et fourchettes, 12 cuillers à café, 2 cuillers à ragoût et une cuiller à soupe; 15 caisses brodequins de Russet (jaunes); 15 do. do. noirs; 10 do. bottes; 2 caisses indiennes; 2 caisses coton blanc et un assortiment d'habillemens faits.
29 novembre

PAR J. LECARPENTIER.

IL sera vendu lundi, 1er. décembre, à 10 heures du matin, au magasin d'encan, par ordre et sous l'inspection des gardiens du port, pour compte de qui il appartiendra, une quantité de marchandises sèches, importées et avariées à bord du navire New-Jersey, capit. Wibray, de New-York. 29 nov

PAR T. MOSSY & GARRIDEL.

JEUDI, 11 décembre prochain, il sera vendu à midi, à la Bourse Hewlett, les esclaves suivants, appartenant à M. J. Reynes.

1o. Henriette, négresse américaine, âgée de 26 ans, depuis plusieurs années dans le pays, bonne domestique de maison, couturière, fidèle, avec sa fille Hélène, âgée de 3 ans.

2o. Sophie, négresse américaine, âgée de 35 ans, depuis plusieurs années dans le pays, propre aux gros travaux d'une maison, bon sujet, avec ses trois enfans, John, négrillon de 10 ans, Caroline, négritte de 7 ans, et James, âgé de 18 mois.

3o. Caroline, mulâtresse américaine, âgée de 30 ans, depuis son enfance dans le pays, parlant anglais et français, bonne domestique de maison, cuisinière, blanchisseuse, très bon sujet, ayant une taie à l'œil, avec son fils Jean, mulâtre de 7 ans.

4o. Clarissa, négresse américaine âgée de 32 ans, depuis plusieurs années dans le pays, bonne domestique de maison, blanchisseuse et repasseuse; avec ses deux enfans; Lewis, négrillon de 7 ans, Jeane, d'un an.

5o. Burbin, nègre américain, âgé de 34 ans, depuis plusieurs années dans le pays, bon sucrier, bon tonnelier, bon cocher.

6o. George, mulâtre créole, âgé de 15 ans, charpentier, en apprentissage depuis 3 ans.

Tous ces esclaves sont bons sujets et sont recommandés tels, et sont pleinement garantis des vices et maladies prévus par la loi.

Conditions : Payables à 4. 8 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente, chez A. Mazureau, notaire, aux frais des acquéreurs. 29 nov

PAR J B BLACHE.

JEUDI prochain, 4 décembre, au magasin de Messrs. P S Newton & co., No. 21, rue de Chartres, il sera vendu le fond de leur magasin de marchandises sèches.

La vente commencera à 10 heures précises du matin, et continuera les jours suivants.

Conditions : au dessous de $200 comptant; au dessus de 200 et moins de $500, 4 mois, et au dessus de $500, 6 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

N. B. Jeudi, à midi, au magasin ci-dessus indiqué, on vendra un superbe assortiment de linge de table damassé.
28 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

MARDI, 2 de décembre prochain, à midi, à la Bourse Hewlett, il sera vendu un terrain et une maison, située rue Bourgogne, entre les rues de l'Hôpital et du Quartier. Le terrain mesure 53 pieds 3½ pouces de face, sur 101 pieds 3 pouces de profondeur, mesure américaine, la maison se compose de 7 appartemens, 2 caves, chambres à domestiques, cuisines, etc. Cette propriété est trop connue pour en faire ici une plus grande description. Elle a été longtemps occupée par M. Pichon, instituteur : la dite maison est louée maintenant à bail, à raison de $60 par mois ; ce bail doit finir le 15 de février 1836, mais le locataire peut le renouveler à cette époque, pour 5 ans de plus : cette belle propriété est en outre assurée pour $400 jusqu'au 25 juillet 1835 : le plan de la dite propriété est exposé à la Bourse, et les personnes qui désireraient en faire l'acquisition peuvent la visiter avant la vente.

Conditions : 3-4 comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente chez Gustave Le Gardeur, not. public, aux frais de l'acquéreur, aussi à la charge par lui de payer à la ville les banquettes. 21 nov

PAR FERNANDEZ & WHITING.

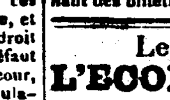

Jeudi, 4 décembre, il sera vendu à la Bourse Hewlett, à midi, le bateau-à-vapeur CONSTITUTION, de 260 tonneaux, connu comme tirant peu d'eau; il est bien pourvu de tout, et est mouillé de l'autre bord du fleuve. On peut aller l'examiner en tout temps. L'inventaire est exposé chez les encanteurs. Conditions : 6 et 9 mois de crédit, en donnant des billets endossés à satisfaction. 25 nov

Le Cours des Leçons de
L'ECOLE DE MEDECINE
DE LA LOUISIANE,

Commencera le premier Lundi de Janvier 1835, et continuera pendant quatre mois à dater de ce jour.

THOMAS HUNT, D. M.
Professeur d'Anatomie et de Physiologie.
JOHN HARRISON, D. M.
Adjoint.
CHS. A. LUZENBERG, D. M.
Professeur de Chirurgie, Théorique et pratique.
J. MONRO MACKIE, D. M.
Professeur de Médecine Théorie et pratique.
THOMAS R INGALLS, D. M.
Professeur de Chimie et de Pharmacie.
EDWARD H. BARTON, D. M.
Professeur de la Matière Médicale.
AUGUSTE H. CENAS, D. M.
Professeur d'Accouchemens et des maladies des femmes et des enfans.

Des démonstrations d'Anatomie pratique seront faites tous les jours par le professeur Adjoint d'Anatomie et de Physiologie.

Des leçons de Chimique seront données, deux fois par semaine à l'Hôpital de la Charité.

L'Hôpital sera ouvert tous les jours pour les études des élèves. THOMAS HUNT, M. D.
28 oct—3pe☞ Doyen de la faculté.

BONNE ACQUISITION

A Vendre à l'amiable, et pour cause de départ, les ESCLAVES suivans, provenant de la succession de Mde Veuve Dupein, tous frères et sœurs et créoles de la Nouvelle Orléans, savoir :

Fanis, mulâtresse, âgée de 23 ans, bonne blanchisseuse et repasseuse,
Annette, sa sœur, négresse, 19 ans do do
Son fils nommé Zénon, de 2 ans 7 mois, joli négrillon,
Hercule, son frère, nègre âgé de 15 ans, garçon de café.
Théoppi, son frère, âgé de 13 ans. bon marchand,
Félix, son frère, mulâtre âgé de 10 ans et demi, bon domestique.

Cette jolie famille est trop connue pour la recommander. Ces esclaves sont garantis de tout ce qu'on peut désirer. On vient de donner la liberté à leur mère, en récompense de sa bonne conduite.

PLUS, Henriette, mulâtresse américaine, âgé de 23 ans, dans le pays depuis son enfance, parlant français et anglais, très bonne couturière, blanchisseuse et repasseuse, bonne femme de chambre, et très vive à l'ouvrage de ménage.

Agathe, négresse congo. âgée de 33 ans, depuis 23 ans dans la même maison ; excellente cuisinière à la française et bonne blanchisseuse, avec son fils nommé Charles, âgé 10 et demi, domestique, et sa fille nommée Eliza, jolie et bonne négrite, 8 ans. Ces quatre derniers esclaves provenaient précédemment de la succession de *feu J. Daysson, qui les a élevés : ils sont* très connus. Le vendeur désirerait garder Agathe et Henriette jusqu'au 1er avril prochain, en payant à l'acquéreur leur loyer à raison de $12, par mois pour chacune d'elle. Conditions : moitié comptant, moitié en mars prochain, en billets endossés à satisfaction et hypothèque, aux frais des acquéreurs Les dits esclaves ne seront livrés qu'après que l'argent, et les billets auront été comptés. S'adresser pour les voir rue Royale, No. 216, entre Orléans et Ste. Anne, maison de la fabrique. S'ils ne sont pas vendus d'ici au 1er décembre prochain, ils le seront le dit jour à la bourse par M. Domingon. 5 nov—3pe

JUMENT EPAVE.

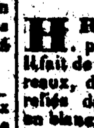

IL a été arrêté mercredi soir, à 7 heures, une JUMENT bai, à crinière et pieds noirs; elle avait une selle sans bride. Le propriétaire est prié de venir la réclamer, à l'encoignure des rues Français et Victoire, faubourg Marigny, en payant les frais.
28 nov—☞

MANUFACTURE DE LIVRES ET RELIURE.
No. 72, rue du Camp, au-dessus de l'imprimerie et de la librairie de J. F. Carter.

H. ROBERT, a l'honneur d'offrir ses services au public dans toutes les branches de sa profession. Il fait de grands livres, des journals et autres livres de bureaux, des albums du dernier goût, memorandums, &c., reliés dans le meilleur genre. Il raye et relie des livres en blanc, d'après le goût des personnes, et fait généralement tout ce qui a rapport à son genre de travail, le tout avec ponctualité.

Il espère par son assiduité, son attention et sa ponctualité, mériter la confiance de ceux qui lui donneront de l'ouvrage. 23 oct—☞

VENTES PAR LE MARSHAL.

Dr. Y. McDaniel vs. M Wilson.

EN vertu d'un ordre de pluries fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Préval, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le vendredi, 12 décembre 1834, à 4 heures de l'après midi, une montre en or patentée, chaîne, &c., saisis dans cette affaire.
Conditions : comptant.
26 nov B. BEAUREGARD, marshal

Augustin Lara vs. Archer McDonald.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. A. Lanusville, juge conseiller de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à mon bureau, rue Ste. Anne, No. 30, le jeudi, 11 décembre 1834, à 4 heures de l'après-midi, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions: comptant.
29 nov B. BEAUREGARD, marshal

EN vertu d'un ordre de vente à moi adressé par l'hon M. Blache, juge président de la Cour de Cité, j'exposerai en vente publique au coin des rues Girod et de Commerce, le Jeudi 11 décembre 1834, à midi, divers Tableaux, un petit Rail Road et le contenu d'une boite de divers articles. Saisis dans la poursuite de John Grecu, vs. divers Tableaux, un petit Rail Road et J Walker absent. Conditions —Comptant.
29 nov B BEAUREGARD, marshal.

EN vertu d'un ordre de fi facias, à moi adressé par l'hon M. Blache, juge président de la cour de cité, j'exposerai en vente publique, à la bourse de Hewlet, au coin des rues St. Louis et Chartres, le samedi 13 décembre, 1834, à midi, le nègre esclave nommé Pierre, âgé d'environ 29 ans, saisi à la poursuite de F. W. Lea. Conditions comptant.
8 nov B. BEAUREGARD, marshal.

Wm. R. Pearson & John Kellar vs. P. J. Saubery.

EN vertu de deux ordres de fieri facias à moi adressés par les hon. J. N Duncan et M. Grivot, juges conseillers de la cour de cité de la Nouvelle Orléans, j'exposerai en vente publique le 7 décembre 1834, à 4 heures, de l'après-midi, à mon office, rue Ste. Anne, no. 30, divers articles en comestibles, saisis dans les affaires ci dessus. Conditions, comptant.
22 nov B BEAUREGARD, marshal

Les Marguilliers de l'Eglise St. Louis vs. Feliciano Ramos.

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G Preval, juge conseiller de la cour de la cité de la Nouvelle-Orléans, j'exposerai en vente publique à mon bureau, rue Ste. Anne, no 30, le 5 décembre, à 4 heures de l'après midi, divers meubles, saisis dans cette affaire. Conditions comptant,
22 nov B BEAUREGARD, marshal

Wm. P. Brown vs. A. B. McLeod

EN vertu d'un ordre de fieri facias à moi adressé par l'hon. G. Preval, juge conseiller de la cour de cité de la Nouvelle Orléans. j'exposerai en vente publique sur le rail-road, no. 81, le 4 décembre 1834, à 4 heures, p. m. divers meubles saisis dans cette affaire. Conditions, comptant.
22 nov B. BEAUREGARD, marshal

TEMPLE D'ILLUSION,
OU LE COSMORAMA VOYAGEUR.

VIENT de s'établir rue CONDE entre les rues ST.-PHILIPPE ET DUMAINE. Le Cosmorama étant en plain-air, et le jour étant parfaitement convenable pour la perspective de ses points de vue, *il est visible* tous les jours, depuis six heures du matin jusqu'à neuf du soir.

Troisième Exposition.—Incendie de Moscow en 1812; Zurich, belle ville de la Suisse; les Noces de Cana, tiré de l'écriture sainte; Marseille ville, sur la Méditerannée; Maulaubant, jolie ville sur le Tarn; Bordeaux sur la Garonne; Niort jolie ville sur la Sèvre; St. Pétersbourg, capital de Russie; plusieurs scènes de combats, Paris en juillet 1830; Vue du fort l'Empereur et de l'Escadre française sur la rade d'Alger.

Le prix d'entrée est de 25 sous, et moitié pour les enfants. 13 nov—1m

EN vertu d'un décret de la cour du premier district judiciaire de l'état de la Louisiane, je vendrai à l'encan, lundi le premier décembre prochain, à midi, devant la porte de la salle d'audience de la cour des preuves de la paroisse de Jefferson, les

ESCLAVES

suivans, formant la matière d'un procès pendant en la dite cour de district entre Joseph Dusuau, exécuteur testamentaire de Balthazar Dusuau, et Pierre Robin Delogny, savoir, Chenau, négrillon âgé d'environ douze ans, et

Azenon, mulâtre américain, âgé d'environ dix-sept ans.

Conditions—Payable en deux paiemens égaux à un et deux ans de terme, les acquéreurs fournissant leurs billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale sur les esclaves vendus. F. DUGUE, juge.
Paroisse de Jefferson, 30 oct 1834.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la Paroisse et ville de la Nouvelle-Orléans—Présent l'hon, Ch. Maurian, juge—*St. Leon* contre *ses créanciers*—(Pour un atermoiement)—Sur lecture et enregistrement de la pétition et de la cédule, dans cette affaire il est ordonné qu'une assemblée des créanciers du pétitionnaire ait lieu en l'étude de W. Y. Lewis, not. public, le 13 décembre prochain, afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire; et en même tems toutes poursuites contre sa personne et ses propriétés sont suspendus. Il est de plus ordonné que M. Reynolds y soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Par ordre de la cour
12 nov—9 2ps F. BUISSON, député greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour du Premier district Judiciaire—No. 11,869—Julien Vienne et Lucien Roussel *contre* les créanciers de Julien Vienne, de Lucien Roussel, et de J. Vienne et L. Roussel—La cession des biens des pétitionnaires ayant été acceptée par la Cour, pour le bénéfice des créanciers, il est ordonné qu'une assemblée des dits créanciers ait lieu en l'étude de Mr. Félix de Armas, not. pub., le Lundi, 22e jour de Décembre prochain, à 10 heures du matin, pour y délibérer sur le contenu de la dite pétition, aujourd'hui enregistrée; et en attendant, toutes poursuites contre leur personnes et leurs biens sont suspendues. Mr. W Hoffman est nommé pour représenter les créanciers absens. Par ordre de l'hon. Charles Watts, Juge de la dite Cour, ce 19e jour de Novembre 1834.
21 nov—3 P. LE BLANC, Dép. Gref.

$10 DE RECOMPENSE.

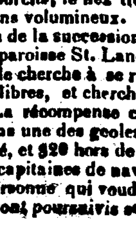

Partie marrone de chez le soussigné le 20 du mois passé, la griffonne nommée EUPHEMIE, âgé d'environ 20 à 22 ans, taille cinq pieds et quatre ou cinq pouces, ayant le pouce de la main droite cicatrisé, suite d'une brûlure, et n'a plus l'ongle ; les deux dents de devant de la machoire supérieure sont cassées, deux petites marques de coupure sur les sourcils, le nez très plat, yeux longs, corpulente, et les seins volumineux. Elle fut achetée par le soussigné à l'encan de la succession Denis Lemel au poste des Opeloussas, paroisse St. Landry (il y a six ans) et il est probable qu'elle cherche à se rendre là, ayant des sœurs et mère qui sont libres, et cherchera aussi à se faire passer pour libre. La récompense ci-dessus sera payée à qui la fera loger dans une des geoles de cet état ; et donnant avis au soussigné, et $20 hors de cet état.

Tous capitaines de navires et bateaux à vapeur ou toute autre personne qui voudrait la receler restent prévenus *qu'ils seront poursuivis* selon toute la rigueur des lois.
A. MONDELLI,
25 nov rue Chartres, no 183.

La Gazette des Opeloussas insérera cet avis pour 15 jours et enverra son compte pour être payé à cet office.

LAFAYETTTE PORTER-HOUSE.
Rue Bienville, No. 21.

JOHN & W. WEBB, tiennent constamment à leur établissement un assortiment de Bière, petite bière et cidre de New-York de première qualité, qu'ils offrent à bon marché.

☞300 grosses bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons, à vendre à bon marché. 8 août

OLD PENNSYLVANIA PORTER-HOUSE.
No: 12, rue Dumaine, entre Levée et Condé.

N. BAGNAL tient constamment à son établissement un assortiment de Bière, petite Bière et Cidre de New-York de première qualité, qu'il offre à vendre à bon marché,

☞Bouteilles à bière et une grande quantité d'excellents bouchons à vendre a bon marché. 23 juin—a

MAGASIN PITTORESQUE.

LA maison Cazeaux et Bijotat, rue Royale, No. 186 vient de recevoir cet excellent recueil, publié en France et qui se recommande par la variété des articles et par le talent d'exécution des gravures dont est ouvrage est orné et qui dépassent le chiffre de 300 ; l'année 1833 proprement relié, se vend $2. Les personnes qui voudraient continuer à recevoir ce journal pourront se faire inscrire dans le dit magasin; la parenté qui existe entre un des associés et le gérant de cette entreprise, offre une garantie pour que les souscripteurs reçoivent régulièrement cet ouvrage. Trente Nos. de l'année 1834 sont déjà reçus et on s'engage à fournir les Nos. suivants qui compléteront l'année vers la fin de Janvier ou au commencement de Février. La dite année 1834 sera reçue aussi à la même époque proprement reliée, au même prix de $2.

On peut souscrire aussi dans le même magasin au trésor numismatique, chef d'œuvre d'art, la gravure sur acier n'a jamais été poussée si loin. Ce nouveau procédé inventé par M. Collas, représente la médaille telle qu'elle est et soit en creux ou en relief, ce qui fait qu'on peut donner à $1 50. Ce qui coûterait $6 avec des procédés ordinaires.
CAZEAUX & BIJOTAT,
21 nov Rue Royale, No. 186.

350 BARRIQUES de Vin, en débarquement du brick Cyrien, de Marseille, *à vendre par* F. H. PETITPAIN,
19 nov encoig. Chartres et Toulouse

VENTES A L'ENCAN.

PAR J B BLACHE.

IL sera vendu le Jeudi, 4 Décembre prochain, à midi, à la Bourse de Hewlett,

Les propriétés ci-dessous décrites, se trouvant sur les *communes de la ville*, d'après un plan dressé par J. Pilié, voyer de cette ville.

1o. Quatre Terrains formant ensemble le lot no. 5, de l'ilet no. 10. Le lot no. 1, formant l'encoignure des rues de la Commune et Tremé, mesurant 35 pieds 7-8 pouces, à la rue de la Commune, sur 102 pieds 8 5-8 pouces à la rue Tremé. Le dit terrain fermé des deux côtés par deux lignes perpendiculaires aux rues de la Commune et Tremé. La première ayant 98 pieds 5-8 pouces de profondeur, et l'autre 17 pieds 11 1-2 pouces. Le no. 2, ayant 29 pieds de face à la rue de la Commune, sur 96 pieds 3-8 pouces de profondeur à la ligne qui le sépare du no. 1, et 92 pieds 7-8 pouces, à celle qui le sépare du no. 3. Le no. 3, ayant 29 pieds de face à la rue de la Commune, sur 92 pieds 7 7-8 pouces à la ligne de séparation, du No. 2, et de l'autre 87 pieds 3-8 pouces. Le no. 4, ayant 36 pieds de face à la rue Tremé, sur 76 pieds 11 1-4 pouces de profondeur, sur la ligne de séparation, avec les lots nos. 1, 2 et 3, et 69 pieds 6 pouces de profondeur, sur l'autre mitoyenne.

2o. Deux Terrains formant ensemble le no. 4, de l'ilet No. 10, situé à l'encoignure des rues Jackson et Tremé, le no. 1, ayant 53 pieds 3 3-8 pouce. de face à la rue Jackson, sur 90 pieds de profondeur et face à la rue Tremé, sur lequel il se trouve une très belle maison neuve venant d'être finie, briquetée entre poteaux, et couverte en bardeaux, composée de 8 chambres à feu, 2 grands cabinets, 2 offices, et une galerie, un vaste grenier, un puits en briques, 1 cuisine en bois, composée de 4 chambres à feu, galerie et latrines.

Cette propriété est divisée en deux logements, et est louée $720 par an; le lot no. 2, mesurant 40 pieds de face à la rue Tremé, sur 53 pieds 3 3-8 pouces de profondeur, sur lequel il se trouve une maison neuve, briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, composée de 4 chambres dont 2 à feu, une galerie et 2 cabinets, une cuisine, briquetée entre poteaux, composée de chambres à feu, et latrines; le tout divisé en deux logements, ayant un corridor de chaque côté, louée $300 par an.

3o. Un Terrain no. 1, de l'ilet no. 10, formant l'encoignure des rues Jackson et Franklin, mesurant 53 pieds 3 3-8 pouces de face à la rue Jackson, sur 90 pieds 4 5-8 pouces de profondeur, et face à la rue Franklin, sur lequel il se trouvent une maison briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, composée de 8 chambres dont 4 à feu, 2 grands cabinets et une galerie, une cour, une cuisine en bois, composée de 4 chambres, toutes à feu, 2 latrines. Le tout divisé en deux logements, louée $540 par an.

4o. Deux Terrains formant ensemble le lot no. 6, de l'ilet no. 11; le no. 1, formant l'encoignure des rues Jackson et Tremé, mesurant 53 pieds 3 3-8 pouces à la rue Jackson, sur 68 pieds de profondeur et face à la rue Tremé, sur lequel se trouvent une maison briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, composée de trois chambres toutes à feu, 2 grands cabinets, galerie et une cuisine en bois, couverte en bardeaux, composée de 4 chambres toutes à feu, 1 galerie, 2 cabinets, 2 latrines, divisée en deux logements, loués $360 par an.

Le No. 2 ayant 59 pieds 10 5-8 pouces face à la rue Tremé, sur 53 pieds 3 3-8 pouces de profondeur, sur lequel se trouvent une maison neuve briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de 4 chambres, toutes à feu, 2 cabinets et galerie, une cuisine en bois, couverte en bardeaux, composée de 4 chambres, dont 2 à feu, galerie et une cuve. Le tout divisé en 2 logements, loués $360 par an.

5o. Le no. 1, de l'ilet no. 11, mesurant 53 pieds 3 3-8 pouces de face à la rue Jackson, sur 98 pieds 10 5 8 pouces de profondeur et face à la rue Franklin, sur lequel se trouvent une maison briquetée entre poteaux, et couverte en bardeaux, composée de 4 chambres, toutes à feu, 1 galerie, 2 chambres hautes et 2 caves, 1 cuisine en bois couverte en bardeaux, composée de 4 chambres, toutes à feu, galerie et cabinets, 2 latrines et un grand hangar, loués $540 par an.

Le no. 2, mesurant 29 pieds de face à la rue Franklin, sur 53 pieds 3 3 8 pouces de profondeur, sur lequel se trouve au fond de la cour, une petite maison briquetée entre poteaux et couverte en bardeaux, galerie, 2 hangars dont 1 à cheminée et latrines, loué $120 par an.

6o. Un Terrain formant l'encoignure des rues du Bassin et de la Commune, mesurant 81 pieds 1-2 pouces à la rue du Bassin, sur 55 pieds 7 3-8 pouces à la rue de la Commune, fermé par deux lignes perpendiculaires aux rues Commune et Bassin, l'une ayant 94 pieds 6 8 pouces, et l'autre 73 pieds 6 8 pouces, sur lequel se trouvent une maison briquetée entre poteaux, et couverte en bardeaux, composée de 4 chambres dont 2 à feu, galerie, 2 cabinets et une cuve, cuisine en charpente, composée de 3 grandes chambres, pigeonnier &c. Le tout couvert en bardeaux. Latrines en briques, hangar et jardin. La résidence du propriétaire.

7o Deux Terrains formant ensemble le lot no. 7, de l'ilet no. 29, compris entre les rues Villeré, Marais, Bienville et Douane. Le No. 1, mesurant 31 pieds 11 1-2 pouces de face à la rue de la Douane, sur environ 147 pieds 9 pouces de profondeur, sur lequel se trouvent une maison neuve en bois, couverte en bardeaux, composée de 4 chambres à feu, une galerie devant, une derrière, 2 cabinets, une cuisine neuve couverte en bardeaux, briquetée entre poteaux, composée de 2 chambres à feu, une galerie et 2 cabinets, latrines et écurie pour 8 chevaux; le no. 2, mesurant 31 pieds 11 1 2 pouces de face à la rue de la Douane, sur environ 147 pieds 9 pouces de profondeur, sur lequel se trouvent une cuisine briquetée entre poteaux, couverte en bardeaux, composée de 2 chambres à feu, galerie, 2 cabinets, latrine et hangar fermé.

Conditions : Un quart comptant, et le reste à 1, 2 et 3 ans, en billets sans endossement mais portant hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

9o Deux Terrains situés dans l'ilet no. 24, du nouveau faubourg Marigny, compris entre les rues St Avid, Prosper, Union et Français, l'un face à la rue Prosper, désigné sur un plan du voyer de la ville par le no. 12, mesurant 30 pieds 7 pouces de face, sur 160 pieds de profondeur, l'autre désigné par le no. 14, mesurant 30 pieds 7 pouces de face à la rue St. Avid, sur 159 pieds 8 5-8 de profondeur.

9o Dix Terrains situés au même faubourg, dans l'ilet no. 50, compris entre les rues du Génie, Célestine, Marigny et Mandeville, tous face à la rue Mandeville, ayant les nos. 1 à 9, chacun 32 pieds de face, sur 129 pieds de profondeur, et le no. 10, 31 pieds de face, sur 120 pieds de profondeur.

1o. 3 Terrains situés au faubourg Washington, dans l'ilet no. 6, formant ensemble les nos. 13 et 14, du plan du dit faubourg, déposé en l'étude de M. Le Gardeur, compris entre les rues des Grands Hommes, Cassacalvo, Pologne, Lesseps, désigné sur le nouveau plan, par les Nos. 7, 8 et 9, *ayant chacun*, 35 pieds 6 pouces de face à la rue Lesseps, sur 115 pieds de profondeur.

Conditions : Un quart comptant, et le reste à 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets sans endossements mais avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés devant Mr. L. T. Caire, not. pub., aux frais des acquéreurs, qui s'obligeront à assurer les propriétés avant le 25 du mois prochain.

Les personnes qui désireraient acheter, sont priées de venir examiner ces propriétés avant le jour de la vente.

N. B. On aura la facilité d'escompter les billets à raison de 8 pour cent. Le tout est de mesure anglaise.

Les plans dressés par E. & N. Rillieux sont déposés à la Bourse. 19 nov

AVIS—Attendu que George W. Morgan, de la paroisse d'Orléans, s'est adressé à moi, pour annuller un bond fourni par *lui comme shérif de la dite paroisse*, le douzième jour de février mil huit cent trente un, conjointement avec John Nicholson et John H. Holland, comme sécurités;

Avis est par le présent donné à toutes personnes y intéressées, d'avoir à déduire par écrit, au bureau du secrétaire d'Etat, sous quatre vingt dix jours de la dernière publication de cet avis, les raisons pour lesquelles le dit bond ne serait pas cancellé et annullé.

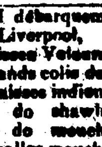

Donné sous mon seing et le sceau de l'Etat, à la Nouvelle-Orléans, ce treizième jour du mois d'octobre mil huit cent trente quatre, et la cinquante neuvième de l'indépendance des Etats-Unis.
A. B. ROMAN,
Par le Gouverneur, GEORGE EUSTIS,
16 oct Secrétaire d'Etat.

EN débarquement des navires Pactolus et Oceana, de Liverpool,
6 caisses Velveteen pièces, propre au marché mexicain;
4 grands colis de toile à chemises, do do
25 caisses indiennes fines; do do
3 do shawls imprimés fins do do
4 do mouchoirs mazulipatam;
10 malles mouchoirs madras;
3 do mouchoirs de fil fin,
1 do gaze de milan;
4 caisses bas assortis;
8 balles drills imprimés, de mode;
2 balles forte cotonnade;
3 do chemises de tricot;
En magasin—3 balles toiles indiennes françaises, 3 dito robes d'indiennes françaises, &c., à vendre par
KENNEDY, DUREL & Co,
5 nov No 50, rue Toulouse

EN débarquement du Talma, 8 barriques Vin de Bordeaux; et d'*arrivages* antérieurs, près de 300 barriques Vin de Bordeaux; vieux Margaux et d'une qualité excellente; Margaux en caisses de petites bouteilles; et près de 300 caisses vin vieux Pauillac et St. Estèphe, Médoc, d'une qualité excellente;
Vin de Sauterne de 1820 en caisses; do. en tierçons,
Vin de Grave en tierçons;
Eau de vie vieille, 4me. preuve en demi pipes;
Vinaigre blanc de qualité excellente;
Anisette fine de Marie Brizard;
Liqueurs fines aux larmes du général Foy;
Encriers en liège;
1 caisse Peignes assortis; et 7 balles Toile de Bretagne, à vendre par
17 novembre J B & F LABATUT.

VENTES PAR LE SHERIF.

Les héritiers de la Veuve Pre. Dénis Delaronde vs. Pre. Devergés aîné et jeune.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de la cour à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi, 15 décembre prochain, à 1 heure après midi,

L'esclave créole nommé Petit Louis, âgé d'environ 32 ans.

Cette criée étant la seconde et dernière, le dit esclave sera définitivement adjugé au plus haut et dernier enchérisseur pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant ses billets avec suffisante sécurité portant 10 pour cent d'intérêt et hypothèque sur l'esclave jusqu'à parfait paiement.
28 nov G W MORGAN, shériff

Francisco Tio, executeur testamentaire de Juan Puich vs. J C Mairot.

DANS LA COUR DE DISTRICT—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le mardi, 16 décembre prochain, à 1 heure après midi,

L'esclave Jane, alias Annette, négresse âgée d'environ 16 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions : comptant.
14 nov G W MORGAN, shériff.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 1er. décembre prochain, à 1 heure après midi,

La mulâtresse esclave nommée Milly, alias Mildred, âgée d'environ 18 ans, saisie à la poursuite de la Ve. J. Harang, adm. &c.

Cette criée étant la seconde et dernière, la dite esclave sera définitivement adjugée au plus haut et dernier enchérisseur, pour le prix qui sera offert, à 12 mois de crédit, l'acquéreur fournissant des billets avec suffisante sécurité, portant 5 pour cent d'intérêt, et hypothèque sur la dite esclave jusqu'à parfait paiement.
14 nov G W MORGAN, shériff

J B Donatien Augustin vs. Joseph Marie Fernandez.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues St. Louis et Chartres, dans cette ville, le vendredi, 12 décembre prochain, à 1 heure après midi,

Le nègre Washington, âgé d'environ 14 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions—Comptant.
10 nov G W MORGAN, shérif

François Auguste vs. Fergus Allain.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, samedi 13 décembre prochain, à 1 heure après midi,

Un certain grif nommé William, âgé d'environ 28 ans, saisi dans l'affaire ci-dessus. Conditions: comptant.
10 nov G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE DISTRICT—*L'exécuteur testamentaire de Pierre Romain, décédé* contre *Thomas Romain.*—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente, au café de la Nouvelle Bourse, situé en cette ville, au coin des rues Chartres et St. Louis, Lundi 1er. Décembre prochain, à une heure de l'après midi, les esclaves suivans mentionnés dans le dit ordre de saisie et de vente, savoir :

PROSPER, mulâtre âgé de 23.
SYLVESTRE, mulâtre âgé d'environ 24 ans, tous deux barbier.
MYRTHILLA, négresse d'environ 40 ans, marchande.

N. B. Les esclaves Sylvestre et Myrthilla sont vendus pour toute leur vie, et Prosper jusqu'à l'âge de 30 ans, époque à laquelle il doit être émancipé aux frais de l'acquéreur.

Les conditions de la vente sont comme suit, savoir : un tiers comptant, un tiers payable le 2 mai 1835, et tiers payable le 2 mai 1836; le tout en billets endossés à satisfaction, et hypothèque jusqu'à parfait paiement.
27 oct. G. W. MORGAN, Shérif

Joseph Auat contre les héritiers testamentaires de la V. Larche.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, en cette ville, le samedi 6 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

La propriété ci-après décrite, savoir : Un lot de terre situé dans la rue Dorsier, No. 13, mesurant 62 pieds plus ou moins de face, sur 120 pieds de profondeur, mesure française, avec les bâtisses et améliorations dessus.

Conditions : $1000 comptant, l'acquéreur prenant charge du paiement d'un billet de $6000 dû le 4 mars 1835 et la balance en deux paiemens égaux, le 4 septembre 1835 et le 4 mars 1836; l'acquéreur fournissant des billets endossés à satisfaction, avec hypothèque sur la propriété vendue jusqu'à parfait paiement.
3 nov G W MORGAN, shérif

DANS LA COUR DE PAROISSE—L'exécuteur testamentaire de feu Pierre Romain contre Thomas Romain.—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, j'exposerai en vente au café de la Nouvelle Bourse, situé aux coins des rues de Chartres et St. Louis, Lundi 1er. de Décembre prochain, à une heure de l'après-midi, les esclaves suivans, savoir: Anna, négresse âgée d'environ 40 ans, repasseuse et domestique de maison; Marie Louise, négresse âgée de 50 à 60 ans infirme, ayant un œil de moins; Milly, négresse, et domestique de maison, âgée de 26 ans; et son enfant Sarah, âgée d'un an, à peu près. Conditions :—Comptant.
27 oct G. W. MORGAN, Shérif

John Arrowsmith vs. Edmond Howard.

DANS LA COUR DE PAROISSE—En vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle-Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le lundi 27 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

La propriété mentionnée et désignée dans le dit ordre de saisie et de vente, comme suit, savoir :

Un certain Lot de terre situé au faubourg Marigny, entre les rues d'Amour et Craps, mesurant 40 pieds de face à la rue d'Espagne, et 60 pieds de profondeur, (mesure française) formant partie du lot No. 278, et borné d'un côté par une portion restant du dit terrain, et sur l'autre côté par une partie du lot No. 261, et sur le derrière, par le lot No. 279, avec toutes les améliorations ci-dessus.

Conditions de la vente : $502 50 cts. comptant, avec intérêt sur $500, du 1er. février 1834, avec les frais; $500 portant dix pour cent d'intérêt du 1er. février 1834 jusqu'au paiement, qui doit se faire le 1er. février 1835; $500 avec un pareil intérêt, payable le 1er. août 1836, et finalement $500 s'il y a cet excédant, avec un pareil intérêt, payable le 1er. février 1836.
20 nov G W MORGAN, shérif

William Lake vs. Paul Pardelly.

EN vertu d'un ordre de saisie et de vente à moi adressé, il sera vendu à la Nouvelle Bourse, encoignure des rues Chartres et St. Louis, dans cette ville, le jeudi 25 décembre prochain, à 1 heure après-midi,

L'esclave Polly, alias Mary, âgée de 20 ans, saisie dans l'affaire ci-dessus. Conditions : comptant.
22 nov G W MORGAN, shérif

$10 DE RECOMPENSE.

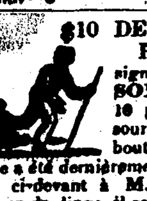

SERONT données pour l'arrestation de la jeune esclave nommée ELIZA ou LOUISA, qui s'est absentée de la papeterie il y a environ une semaine. Elle est âgée d'environ 18 ans, taille de 5 pieds, 1 ou 2 pouces, et appartenait à madame Magdeleine Laye. La récompense ci-dessus sera donnée à celui qui la ramènera à la presse à coton à vapeur de la Levée.
20 nov—d F. C. CATONNET, sect.

$10 DE RECOMPENSE.

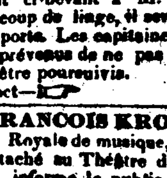

Parti marron de chez le soussigné, le 1er. courant, le nègre NELSON, âgé de 27 ans, taille de 5 pieds 10 pouces, ayant une cicatrice au sourcil de l'œil gauche, et une autre au bout de la joue près du nez. Ledit esclave a été dernièrement acheté de M. Bishop, et appartenait ci-devant à M. Benrose. Comme il a emporté beaucoup de linge, il serait difficile de dire les vêtemens qu'il porte. Les capitaines de navires et bateaux à vapeur sont prévenus de ne pas le recevoir à leur bord, sous peine d'être poursuivis.
8 oct—☞ Y. McDANIEL.

FRANCOIS KROLL, artiste musicien, de l'Ecole Royale de musique, arrivé récemment en cette ville, et attaché au Théâtre d'Orléans comme première clarinette, informe le public qu'il se chargera de donner des leçons de clarinette, de guitare et de violon; il donnera des leçons chez lui, rue Royale, No 216, et se transportera chez les personnes qui l'honoreront de leur confiance.
11 nov—15

PERDU—*Il a été perdu vendredi, après-midi, dans* le quartier de la Bourse, un BOUTON monté avec une belle rose. Une récompense honnête sera donnée à la personne qui le remettra rue St. Louis, No. 90. 29 oct—

CHANGEMENT DE DOMICILE.

LE Docteur T. LEGER a transporté son cabinet de *consultations gratuites* à sa nouvelle demeure, rue de Chartres, No 43, entre Bienville et Douane. 28 oct

J. P. LASSERRE, fabricant d'instrumens de chirurgie, coutelier, fait des couteaux à lame d'or ou d'argent et autres ; répare tout ce qui a rapport à son art ; repasse avec le plus grand soin les rasoirs, bistouris, lancettes et autres instrumens à tranchant délicat.

Il espère obtenir par les soins qu'il portera à ses travaux la protection qui lui a été prodiguée à Paris, où une médaille d'argent lui a été accordée par la Société Royale Académique des Sciences.

Sa demeure est rue Royale, no. 1??, entre Toulouse et St. Louis. 20 nov—1m